



FR

CETTE ACTION EST FINANCÉE PAR L'UNION EUROPÉENNE

ANNEXE 3

de la Décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel en faveur de la République du Togo pour 2021

**Document d'action Mesures de soutien au partenariat entre l'Union européenne
et la République du Togo**

PLAN D'ACTION ANNUEL 2021

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action au sens de l'article 23, paragraphe 2, du règlement IVCDI - Europe dans le monde.

1. SYNTHÈSE

1.1. Tableau récapitulatif de l'action

1. Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base	Mesures de soutien au partenariat entre l'Union européenne et la République du Togo CRIS: NDICI/2021/043-292 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI - Europe dans le monde)
2. Initiative "Team Europe"	Non (mais mesures de soutien pour la programmation conjointe « Team Europe » et les initiatives qui en découlent)
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée en Afrique Subsaharienne, au Togo
4. Document de programmation	Programme indicatif pluri-annuel (PIP) 2021-2027 pour la République du Togo
5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés	En tant que mesures d'appui, les actions contribuent à l'ensemble des priorités et résultats du document conjoint de programmation (DCP).
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES	
6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	Secteurs prioritaires : Éducation (110), Communications (220), Gouvernement & Société Civile (150), Infrastructures et Services Sociaux Divers (160).
7. Objectifs de développement durable (ODD)	ODD 17 – « Partenariats pour la réalisation des objectifs ». Promouvoir des partenariats efficaces entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile, inclusifs, construits sur des principes et des valeurs communes, et plaçant au cœur de leur préoccupation les peuples et la planète.
8 a) Code(s) CAD	16061 : Culture et loisirs (30%) 43010: Aide plurisectorielle (40%) 22010 : Politique des communications et gestion administrative (30%)

8 b) Principal canal de distribution @	42000-42001 – Commission européenne - Development Share of Budget 10000-13000 – Gouvernement tiers (Delegated co-operation)			
9. Objectifs de dépenses	<input checked="" type="checkbox"/> Migration <input checked="" type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Genre <input checked="" type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Éducation <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l’homme, Démocratie et Gouvernance			
10. Marqueurs (A partir du formulaire CAD)	Objectif politique général @	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Aide à l’environnement @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l’enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Biodiversité @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Marqueurs internes et Tags	Objectifs politiques	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Numérisation Tags: connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique création d’emplois compétences/compétences numériques services numériques	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Connectivité Tags: transports contacts interpersonnels énergie connectivité numérique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	Migration (méthodologie en cours de développement)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET				
12. Montants concernés	Ligne budgétaire : 14 02 01 20 Coût total estimé: 10 600 000 EUR Montant total de la contribution du budget de l'UE: 10 000 000 EUR Cette action sera en principe cofinancée par les instituts culturels européens dans le cadre de subventions en gestion directe pour un montant de 600 000 EUR			
GESTION ET EXECUTION				
13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)	Gestion directe par : - Subventions - Marchés publics			

1.2. Résumé de l'Action

La présente action couvre une facilité d'appui transversal au partenariat entre le Togo et l'Union européenne dans le cadre des objectifs de l'Alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables ¹ et l'ensemble des mesures de soutien à la mise en œuvre de la programmation conjointe de l'UE et de ses États membres au Togo pour la période 2021-2027. Celles-ci comprennent notamment une composante de communication stratégique et une composante d'études de préparation, de coordination et de suivi de la programmation conjointe.

Les résultats escomptés sont les suivants :

Résultat 1 – La communication stratégique de l'UE et de ses États membres au Togo, pour une connaissance, une compréhension et un soutien à l'UE accrus, la mise en valeur structurée des interventions, et la création d'un espace de dialogue culturel autour de valeurs communes entre l'UE et le Togo sont mis en œuvre.

Résultat 2 - L'identification, la préparation, la coordination et le suivi de projets dans le cadre de la programmation conjointe 2021-2027 (facilité de coopération technique) sont facilités.

Les principaux résultats attendus concernent, d'une part, la structuration de la communication externe pour valoriser le partenariat avec le Togo avec la création d'un espace de dialogue culturel pour renforcer les liens qui rapprochent le Togo et l'UE autour de valeurs partagés et, d'autre part, la qualité de la mise en œuvre de la programmation conjointe, ciblant les phases principales de la mise en œuvre des projets dans un cadre coordonné avec les États membres de l'UE et le gouvernement togolais.

La composante de communication stratégique permettra de consolider la position de l'UE en tant que partenaire incontournable du Togo, notamment les domaines ciblés par les 3 Initiatives Équipe Europe (en anglais TEIs) : 1/ Énergie et Connectivité, 2/ Agrobusiness Durable, 3/ Décentralisation ; et de renforcer les échanges entre le Togo et l'UE. Une campagne de communication stratégique visant le public au sens large sera menée par la Délégation. Le volet diplomatie culturelle, mis en œuvre conjointement par l'UE, la France et l'Allemagne à travers leurs instituts culturels, permettra de renforcer les liens qui unissent le Togo et l'UE à travers leurs valeurs communes et leurs liens culturels. Cette action contribuera à l'ODD 17 « partenariats pour la réalisation des objectifs ».

¹ Communication relative à une nouvelle alliance Afrique - Europe pour un investissement et des emplois durables: hisser notre partenariat pour l'investissement et l'emploi au niveau supérieur, COM(2018) 643 final : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52018DC0643>

2. JUSTIFICATION

2.1. Contexte

Le Togo est un pays de l'Afrique occidentale d'une superficie de 56 600 km² - analogue à celle de la Croatie - pour une population totale actuelle estimée à 7 606 374 habitants (en 2016), contre 6 500 000 en 2010.

Il est l'un des plus petits pays d'Afrique de l'Ouest mais il occupe un rôle stratégique important dans la région. Principale porte d'entrée des marchandises destinées à l'ensemble des pays de l'hinterland, le Togo s'affirme de plus en plus sur l'échiquier international grâce à une stratégie de politique étrangère proactive et une vraie dynamique réformatrice favorable au climat des affaires.

Les élections législatives (2018), communales (2019) et présidentielles (2020) ont confirmé la stabilité politique du Togo, malgré les difficultés rencontrées par l'opposition et des contestations déclenchées par les élections de 2020. Dirigé par une femme, le gouvernement nommé en 2020 a su se doter d'une convaincante feuille de route quinquennale – Togo 2025 – sur laquelle s'adosse la programmation conjointe 2021-2027 de l'Union européenne, de l'Allemagne et de la France. Néanmoins, des avancées remarquables telles que l'abolition de la peine de mort (2019) ont été accompagnées de restrictions des libertés, comme celle de manifester, et des problèmes structurels persistent (e.g. faiblesse du système judiciaire, surpopulation des prisons, tutelle inadéquate des droits économiques des femmes et des droits des personnes de la Communauté des Personnes Lesbien, Gaies, Bisexuelles, Transgenres, et Intersexe - LGBTI).

Suite à la crise sanitaire de la COVID-19, la dette publique du Togo a augmenté de plus de 14% au cours de 2020, atteignant le 59%, par rapport aux chiffres de 2019 (où elle se situait à 52%). Les projections économiques prévoient que l'économie togolaise reparte rapidement à la hausse après la baisse de croissance due à la pandémie. Le PIB réel devrait augmenter de 4,3% en 2021 et de 5,6% en 2022, stimulé par le secteur agricole et la relance des investissements dans les secteurs des transports, de l'énergie et manufacturier. Le Togo demeure un pays pauvre (avec 45% de la population en dessous du seuil de pauvreté), caractérisé par de très fortes inégalités sociales et qui stagne au 167ème rang dans le classement de l'Indice de Développement Humain.

Cette action permettra dans son ensemble de consolider la position de l'UE en tant que partenaire incontournable du Togo, notamment dans les domaines ciblés par les 3 TEI (Énergie et Connectivité, Agrobusiness Durable, Décentralisation), en étayant les échanges entre le Togo et l'UE. La composante communication stratégique permettra de renforcer le partenariat entre le Togo et l'UE entre autres à travers une campagne de communication sur des priorités établies au niveau de la Délégation. Le volet diplomatie culturelle accompagnera, par la création artistique et la médiation culturelle, les grands enjeux sociétaux que le Togo rencontre actuellement.

La communication stratégique représente un élément clé pour permettre à l'UE d'atteindre ses objectifs en s'adressant à des publics ciblés. Pour la Délégation de l'UE, l'élaboration d'une stratégie de communication globale est d'autant plus pertinente dans le contexte de la nouvelle "Alliance Europe-Afrique". À cet effet, la communication stratégique prendra en compte les priorités politiques de l'UE au Togo, ainsi que de sa coopération à savoir :

- Accompagner le Togo dans son ambition d'émergence, appuyer sa stabilité démocratique et économique. Identifier ensemble les réponses aux défis de la croissance inclusive et la création d'emplois, le développement humain et la paix, l'égalité de genre, les migrations et les questions de sécurité.
- Dans un contexte économique de plus en plus compétitif avec notamment la montée en puissance de nouveaux et importants investisseurs extérieurs (Chine, Inde, Turquie ...), positionner l'UE comme un partenaire privilégié et fiable, y compris à l'échelle régionale et internationale.
- Mettre en valeur l'action de l'UE au Togo (et de ses États membres) et le partenariat solide et durable qui nous unit, fondé sur le dialogue et la coopération avec ses partenaires institutionnels, la société civile, le secteur privé.
- Montrer que ces priorités visent à améliorer les opportunités ouvertes aux jeunes femmes et hommes, de réussir au Togo et de réaliser leur rêve africain. Partager ces succès avec des audiences européennes, y compris la très importante diaspora togolaise. La communication s'adressera à des cibles variées et sera inclusive afin d'associer le plus largement possible tous les partenaires et les États membres. Des opportunités de communication, dont une campagne visant le grand public, seront également identifiées en lien avec des événements internationaux de haut niveau.

La Délégation de l'Union Européenne au Togo (DUE) vient d'actualiser son Plan d'Action Genre au Togo (août 2021), dont les objectifs ont été choisis en concertation avec les États membres. Des mesures en vue d'une meilleure intégration de l'aspect genre dans l'ensemble des programmes de l'UE, de l'Allemagne et de la France, ont ainsi été mises à jour.

Les mesures de soutien pour la communication stratégique et la programmation conjointe traitées par le présent document contribueront à intégrer davantage l'aspect genre dans le partenariat entre le Togo et l'UE et le placer au centre des valeurs qui bâtissent ce partenariat.

2.2. Analyse des problèmes

Brève analyse des problèmes: Il s'agit de l'ensemble des mesures de soutien au partenariat entre l'UE et la République du Togo pour la période 2021-2027 comprenant notamment des volets de communication stratégique, d'études et de suivi de la programmation conjointe.

Ces mesures permettront de répondre de manière rapide et flexible à des demandes ponctuelles à certaines de ces problématiques, qui n'ont pas été programmées mais qui s'inscrivent dans les priorités de coopération.

Elles permettront ainsi de soutenir efficacement la formulation de nouveaux programmes, d'appuyer la réalisation de certains objectifs de l'Alliance Afrique-Europe et du plan d'investissement extérieur européen, et de répondre rapidement à des demandes ponctuelles d'événements, formations, études ou expertise-conseil dans des domaines prioritaires, ce qui est très apprécié par les autorités togolaises et autres institutions.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action:

Impact politique : La composante communication stratégique jouera un rôle clef pour augmenter la visibilité des actions de l'UE et de ses États membres au cours de la période 2021-2027. Ils permettront de consolider notre position en tant que partenaire incontournable du Togo, notamment les domaines ciblés par les 3 TEI (Énergie et Connectivité, Agrobusiness Durable, Décentralisation) et de renforcer les échanges entre le Togo et l'UE. Le volet diplomatie culturelle sera mise en œuvre conjointement par l'Union européenne, la France et l'Allemagne à travers leurs instituts culturels. Cette action permettra de renforcer les liens qui unissent le Togo et l'UE à travers nos valeurs communes et nos liens culturels mais aussi d'harmoniser les messages de l'UE et de ses États membres.

Dynamiques politiques au niveau national : Le volet « diplomatie culturelle » de la communication stratégique est en premier lieu une action de soutien à notre partenariat UE-Togo par le biais de la culture et contribuera à créer des espaces de dialogue et d'échange en renforçant le dynamisme du secteur.

Principales parties prenantes: Étant donné la portée multisectorielle de cette action qui appuiera la réalisation des secteurs prioritaires identifiés dans le cadre de la programmation conjointe de l'UE et de ses États membres au Togo pour la période 2021-2027, de nombreux acteurs sont concernés et pourront bénéficier des appuis envisagés, notamment les acteurs et associations culturels et artistiques, les universités, les étudiants, les communes et autres acteurs décentralisés, et les ministères respectifs.

3. DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1. Objectifs et produits

L'objectif général (impact) de cette action est de renforcer les liens et la coopération entre l'Union européenne, ses États-Membres et la République du Togo.

Les objectifs spécifiques (résultats) de cette action sont:

1. Une reconnaissance publique accrue du partenariat de l'UE et de ses États membres au Togo à travers une communication stratégique,
2. L'identification, la préparation, la coordination et le suivi de projets dans le cadre de la programmation conjointe 2021-2027 sont facilités.

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effet(s) attendu(s)) correspondants sont les suivants:

1.1 contribuant à l'objectif spécifique 1: Une reconnaissance publique accrue du partenariat de l'UE et de ses États membres au Togo à travers une communication stratégique

Cette action permettra d'augmenter la visibilité des actions de l'UE et de ses États membres au cours de la période 2021-2027. Ils permettront de consolider notre position en tant que partenaire incontournable du Togo, notamment les domaines ciblés par les 3 TEI (Énergie et Connectivité, Agrobusiness Durable, Décentralisation) et de renforcer les échanges entre le Togo et l'UE en dépassant la relation donateur-bénéficiaire. Le volet diplomatie culturelle de la communication stratégique, permettra de renforcer les liens qui unissent le Togo et l'UE à travers nos valeurs communes et nos liens culturels

2.1 contribuant à l'objectif spécifique 2: Facilitation de l'identification, de la préparation et du suivi de projets dans le cadre de la programmation conjointe 2021-2027 (facilité de coopération technique)

Cette action facilitera l'identification, la formulation, l'appui et le suivi des nouveaux programmes de coopération entre l'UE, ses États membres et le Togo en accord avec les priorités du PND et l'Alliance Afrique-Europe (y compris dans le cadre d'éventuels partenariats public-privés).

3.2. Activités indicatives

Activités liées au produit 1.1 : Une reconnaissance publique accrue du partenariat de l'UE et de ses États membres au Togo à travers une communication stratégique

- Identification de cibles prioritaires : jeunes, femmes, secteur privé, autorités et administration, décideurs et leaders d'opinion, média et élargir l'audience auprès de cette cible.
- Élaboration d'un plan et de calendrier d'actions de communication de l'UE et de ses États Membres, et lancement d'une campagne grand public afin de renforcer la connaissance de l'UE auprès de nouveaux publics.
- Organisation d'événements de diplomatie autour de dates symboliques telles que le 9 mai, fêtes d'indépendance et les journées internationales (femme, droits de l'homme, climat, etc.).
- Organisation de conférences, séminaires, séances de formation et information, réunions, rencontres avec les organisations de la jeunesse, de la société civile et les autorités locales.
- Présence renforcée et diffusion adéquate des actions de communication par les médias et à travers les réseaux sociaux les plus utilisés au Togo (Facebook, Twitter, Instagram, Flickr, YouTube, TikTok).
- Intégration systématique des messages clefs de la stratégie de communication dans tous les supports de communication. Organisation de 'focus groups' pour leur élaboration.
- Suivi et évaluation de l'impact de la stratégie à travers des études de perception et évaluations.
- Réalisation d'actions de communication autour des initiatives financées par l'UE et ses États Membres et ses lignes d'action et celles développés par le Gouvernement du Togo.
- Élaboration de nouveaux supports audiovisuels mettant en avant les activités et actions de l'UE et ses États Membres au Togo et celles développées par le Gouvernement du Togo.
- Soutien aux évènements culturels européens et togolais, y compris à travers les instituts culturels des États membres au Togo.
- Formation et professionnalisation aux métiers artistiques
- Valorisation et mise en réseau des lieux culturels
- Renforcement du dynamisme du secteur
- Création des espaces de dialogue et d'échange
- Utilisation des acteurs culturels du Togo comme vecteurs des valeurs communes UE-Togo
- Lancement et implémentation d'une campagne ciblant la population au sens large

Activités liées au produit 2.1 : Facilitation de l'identification, de la préparation et du suivi de projets dans le cadre de la programmation conjointe 2021-2027 (facilité de coopération technique)

- Réalisation d'études,
- Mise en place d'assistances techniques,

- Préparation et exécution d'évènements, formations, fournitures/travaux mineurs et autres activités ponctuelles liées aux priorités de coopération entre le Togo et l'UE, dans le cadre du Plan National de développement (PND), de la programmation conjointe avec les États membres de l'UE avec le Togo pour la période 2021-2027, en tenant compte des piliers de l'Alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables.
- Mise en place d'un secrétariat pour le suivi de la programmation conjointe (y compris les TEI).

3.3. Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

Résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) (pertinents pour les projets et/ou les interventions spécifiques dans le cadre d'un projet)

L'évaluation préliminaire de l'EIE a classé l'action en tant catégorie C (aucune évaluation supplémentaire n'est nécessaire).

Résultats de l'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques (pertinent pour les projets et/ou les interventions spécifiques au sein d'un projet)

L'examen analytique des agences de notation a conclu que cette action était à risque faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire)

Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes DAC Genre de l'OCDE identifiés dans la section 1.1, cette action est étiquetée G1. Cela implique qu'une attention particulière sera accordée à l'aspect d'égalité des genres dans la mise en œuvre de cette action, notamment dans la sélection des personnes bénéficiant de formations, la prise en compte de l'aspect genre dans les demandes de financement reçues et dans la formulation de nouveaux programmes.

Droits de l'homme

L'action cible la prise de conscience par la population des valeurs et intérêts communs de l'UE et le Togo, qui sont entre autres l'égalité des genres, la tolérance réciproque, les principes de non-discrimination et d'inclusion, la protection et la promotion des Droits de l'Homme.

Invalidité/Handicap

Conformément aux codes DAC Genre de l'OCDE identifiés dans la section 1.1, cette action est étiquetée D0.

Démocratie

L'action cible la prise de conscience par la population des valeurs et intérêts communs de l'UE et le Togo, qui sont entre autres les principes de non-discrimination et d'inclusion et la démocratie.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

L'action cible la prise de conscience par la population des valeurs et intérêts communs de l'UE et le Togo, qui sont entre autres le développement durable, les principes de non-discrimination et d'inclusion, ainsi que la préservation de la paix sociale par le maintien de la sécurité et la lutte contre le terrorisme.

Réduction des risques de catastrophes

Non applicable

Autres considérations, le cas échéant

Non applicable

3.4. Risques et enseignements tirés

Catégorie	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haute/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation

Affaiblissement graduel de l'image publique de l'UE au Togo et perte d'influence, notamment au regard de la présence de nouveaux acteurs dans le paysage de l'aide et du partenariat.	Risque 1	H	H	<ul style="list-style-type: none"> - Définition d'une vision stratégique de la communication de l'UE autour de sa coopération au développement et de la politique de développement économique du Gouvernement du Togo pour générer un impact réel, en intégrant les différents supports de communication pour un résultat plus efficace et cohérent de la perception de son action et de son image. - Structuration graduelle du partenariat au-delà de la simple relation donateur-bénéficiaire - Convergence sur des valeurs partagés et sur une dynamique de valorisation des liens qui unissent
Inadéquation des messages ciblés lors de la communication stratégique et de la diplomatie culturelle. Perception négative de l'UE, assimilée au passé colonial.	Risque 2	M	M	<ul style="list-style-type: none"> - Définition d'une sensibilité particulière lors de la conception et la mise en œuvre de ces actions en fonction des perceptions des différents publics cibles. - Proposition des actions régulières de sondage. - Utilisation de la diplomatie culturelle pour le renforcement des identités en sens positif, la reconnaissance de la diversité comme une valeur à promouvoir et la reconsidération des héritages historiques en misant sur le futur.
Instabilité politique, économique et institutionnelle	Risque 3	M	H	<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue politique au plus haut niveau de l'État et avec l'opposition, notamment dans le cadre du G-5. - Soutien aux réformes économiques en collaboration avec les autres partenaires techniques et financiers

Enseignements tirés:

Suite à des séances de travail entre services de la Délégation, de l'Ordonnateur national, des principaux Ministères impliqués dans les domaines d'intervention de l'UE au Togo, les principaux enseignements qu'on peut tirer des dernières années sont :

- L'importance d'une communication stratégique consolidée et non plus ad hoc ainsi que la nécessité d'avoir un instrument "facilité de coopération technique" flexible pour appuyer les exercices de programmation, d'identification et de formulation des projets ainsi que de pouvoir répondre à des besoins ponctuels.
- La nécessité d'assurer une identification et une programmation approfondie des projets/programmes de coopération entre le Togo et l'UE et de pouvoir pour cela compter sur des services d'expert-conseil. Les faiblesses institutionnelles et organisationnelles identifiées dans différentes institutions gouvernementales motivent également un appui conséquent pour encadrer et accompagner la mise en œuvre de la coopération de l'UE;
- Une partie significative de la population togolaise semble garder encore une perception négative de l'UE, assimilée au passé colonial. Il faudra donc assurer une sensibilité particulière lors de la conception et la mise en œuvre de ces actions en fonction des perceptions des différents publics cibles, avec la proposition d'actions régulières de sondage.

3.5. Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente à cette action est de soutenir le partenariat UE-Togo. Cela permettra à l'UE de structurer la communication externe de l'UE et de ses États membres au Togo pour une visibilité accrue de leurs interventions et la mise en place un espace de dialogue culturel autour de valeurs communes entre l'UE et le Togo (communication stratégique) ; ainsi que de faciliter l'identification, la préparation et le suivi de projets dans le cadre de la programmation conjointe 2021-2027 (facilité de coopération technique)

Cette action contribuera à l'ODD 17 « partenariats pour la réalisation des objectifs ».

3.6. Matrice indicative du cadre logique

Compte tenu de la nature de cette action, une matrice de cadre logique n'est pas requise au niveau de l'action.

4. MODALITES DE MISE EN OEUVRE

4.1. Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement simplifiée avec le Togo

4.2. Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 3 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de **72 mois** à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats concernés.

4.3. Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

N/A

4.4. Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE².

4.4.1 Gestion directe (subventions)

Subventions: (Gestion directe)

a) Objet de la subvention

Le volet diplomatie culturelle sera mis en œuvre à travers une subvention versée aux instituts culturels des états membres de l'UE au Togo (Institut français du Togo et Institut Goethe).

Cette action permettra de renforcer les liens qui unissent le Togo et l'UE à travers nos valeurs communes et nos liens culturels en créant des espaces de dialogue et d'échange et renforçant le dynamisme du secteur.

b) Type de demandeurs visés

Le cercle des demandeurs de financement potentiels sera composé des instituts culturels des États membres de l'UE au Togo.

c) Justification d'une subvention directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, la subvention peut être octroyée sans appel à propositions à des instituts culturels européens sélectionné sur la base des critères suivants : étant établis au Togo.

² www.sanctionsmap.eu. Il est à noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes juridiques publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site web, c'est la version du JO qui prévaut.

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à l'octroi d'une subvention sans appel à proposition est justifié car les bénéficiaires envisagés se trouvent dans une situation de monopole soit de droit, soit de fait et l'action présente des caractéristiques spécifiques qui requièrent un type particulier de bénéficiaire en raison de sa compétence technique et de sa spécialisation au regard de l'article 27, paragraphe 3 du règlement IVCDI - Europe dans le monde.

4.4.2 Gestion directe (Passation de marchés)

La composante 1 de l'action portant une amélioration de la communication externe de l'UE et de ses États membres au Togo et la composante 2 de soutien à la programmation conjointe 2021-2027 seront mis en œuvre à travers deux passations de marché distinctes avec d'une part une agence de communication et d'autre part une agence de conseils d'experts.

4.5. Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile. (article 28, paragraphe 10, NDICI-Règlement Europe mondiale).

4.6. Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives³	Contributions de l'UE (montant en EUR)	Contribution indicative de tiers (montant en EUR)
Objectif 1 – Communication stratégique de l'UE et de ses États membres au Togo pour une reconnaissance publique accrue de leur partenariat	7 300 000	
Gestion directe (subvention) – cf. section 4.4.1	5 800 000	600 000
Gestion directe (passation de marchés) – cf. section 4.4.2	1 500 000	
Objectif 2– Facilitation de l'identification, de la préparation et du suivi de projets dans le cadre de la programmation conjointe 2021-2027 (facilité de coopération technique)	2 350 000	
Gestion directe (passation de marchés) – cf. section 4.4.2	2 350 000	
<i>Subventions — enveloppe totale de la section 4.4.1, EUR 5 800 000</i>		
<i>Passation de marchés — enveloppe totale de la section 4.4.2, EUR 3 850 000</i>		
Évaluation – cf. section 5.2	150 000	
Audit – cf. section 5.3	150 000	
Provision pour dépenses imprévues	50 000	
Totaux	10 000 000	600 000

³ N.B: The final text on audit/verification depends on the outcome of ongoing discussions on pooling of funding in (one or a limited number of) Decision(s) and the subsequent financial management, i.e. for the conclusion of audit contracts and payments.

4.7. Structure organisationnelle et responsabilités

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

5. MESURE DE PERFORMANCE

5.1. Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.2. Évaluation

Compte tenu de l'importance de l'action, des évaluations à mi-parcours, finale(s) et ex-post pourront être effectuée(s) pour cette action, ou une de ses composantes par des consultants indépendants.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour tirer des enseignements notamment dans le cadre de lancer une deuxième phase de l'action, et réorienter les actions en cours si nécessaire.

L'évaluation finale ou ex-post sera réalisée au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux (y compris pour une révision de la politique menée), en tenant compte notamment le fait que qu'il s'agit de mesures de soutien novatrices pour la programmation conjointe, la communication stratégique et la diplomatie culturelle.

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins 3 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre

5.3. Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6. COMMUNICATION STRATEGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fonds commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

Sur le plan régional et mondial, les montants alloués à la communication stratégique et de diplomatie publique seront gérés depuis le siège.

Sur le plan national, les documents d'action pour les programmes sectoriels spécifiques ne doivent plus inclure une disposition pour les activités de communication promouvant les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

À cette fin, les Délégations élaboreront un plan de communication stratégique et de diplomatie publique à court-terme qui reflètera les objectifs de la Délégation dans son ensemble dans ce domaine. Ces plans couvriront dans un premier temps la période allant jusqu'à l'évaluation à mi-parcours. Les plans seront approuvés par un mécanisme de coordination composé du Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE), de la Direction Générale pour les Partenariats Internationaux (INTPA), de la Direction Générale pour le voisinage et les négociations d'élargissement (NEAR) et du Service des Instruments de Politique Étrangère (FPI), et seront examinés, modifiés et étendus le cas échéant lors de l'évaluation à mi-parcours.

Le plan de communication stratégique portera sur la promotion:

- (i) des valeurs de l'Union européenne et ses États membres (démocratie, droits de l'homme, environnement...)
- (ii) de l'action de l'Union européenne et ses États membres aux côtés du gouvernement pour un développement durable et une inclusion économique et financière de la jeunesse togolaise.
- (iii) de la contribution de l'Union européenne et ses États membres à l'intégration économique du Togo en Afrique et dans le monde
- (iv) de l'action de l'Union européenne et ses États membres aux côtés du Togo à la préservation de la paix et de la stabilité dans le monde

La mise en œuvre de la stratégie de communication se fera à travers les modalités décrites sous les chapitres 4.4.1 et 4.4.2.